

FEUILLE FÉDÉRALE

110^e année

Berne, le 5 juin 1958

Volume I

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 30 francs par an; 16 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement
Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

7586

MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'octroi d'une contribution extraordinaire à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

(Du 23 mai 1958)

Monsieur le Président et Messieurs,

L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), fondée en 1953 et dont font partie la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Yougoslavie et la Suisse (cf. message du Conseil fédéral du 15 août 1953, FF 1953, II, 849), a pour but de développer la coopération entre les Etats européens dans le domaine de la recherche nucléaire, à des fins purement scientifiques et pacifiques. Le CERN a son siège à Meyrin, près de Genève. Parmi les vastes constructions et installations qui doivent être établies pour permettre de faire en Europe des recherches sur les hautes énergies, le synchrotron à protons et le synchrocyclotron méritent tout spécialement d'être mentionnés. Le premier, qui mesure 200 mètres de diamètre, est actuellement en construction et devrait être achevé en 1960. Le second, terminé en 1957, a pu être mis en activité à titre provisoire. On construit naturellement aussi des laboratoires, une bibliothèque, des salles de théorie ainsi qu'un bâtiment administratif central.

Le budget relatif aux dépenses pour les installations, établi en 1953, a dû être augmenté à plusieurs reprises. De nombreuses raisons ont contribué au dépassement des chiffres primitivement envisagés. D'une part, la tendance à la hausse des prix et des salaires ne pouvait pas être prévue en 1953. D'autre part, des difficultés relatives à la nature du sous-sol se



sont produites lors des travaux de fondations du synchrotron à protons. Enfin, pour plusieurs constructions, on se trouvait dans un domaine entièrement nouveau de la technique, de sorte que les dépenses ne pouvaient être calculées d'avance avec exactitude.

A la fin de 1958, le CERN aura dépensé plus de 180 millions de francs, dont une grande partie en Suisse, pour des commandes de matériel et pour des travaux de construction. Cette forte mise à contribution de l'industrie et du travail suisses est due à l'avantage que présente, du point de vue du coût de l'entreprise, une livraison faite par la Suisse. Les frais de transport sont en effet moindres et il est possible de disposer en tout temps d'un service qualifié de réparation pour des appareils et installations compliqués. La décision du CERN d'accepter l'invitation de fixer son siège en Suisse a donc eu pour notre pays, ainsi que pour son industrie, des conséquences très favorables.

Les contributions statutaires que la Suisse a dû verser en tant que membre de l'Organisation sont sensiblement inférieures aux dépenses que le CERN a faites jusqu'ici en Suisse. Les contributions des membres étant calculées sur la base du revenu national des Etats contractants, la quote-part de la Suisse se chiffre à environ 4 pour cent du budget annuel. Jusqu'à la fin de 1958, la Confédération aura versé au CERN, à titre de contribution, environ 6 millions de francs. En plus de cela, le canton de Genève a accordé à l'Organisation de grandes facilités en mettant gratuitement à sa disposition le terrain nécessaire et en faisant exécuter à ses frais les raccords au gaz, à l'eau et à l'électricité. La valeur de ces prestations se monte à plus de 6 millions de francs.

Le fort dépassement du budget primitivement prévu, dont il a été question plus haut, a obligé l'Organisation à des économies; elles ne pouvaient naturellement pas porter sur les installations techniques. Il fallut donc procéder à des économies sensibles en ce qui concerne le bâtiment administratif central. Cet immeuble doit abriter un secrétariat de quatre étages, une grande salle de conférences, un auditoire, des locaux de réception, un bureau de poste et de banque, les locaux de service nécessaires; les plans prévoient également un restaurant modeste pour environ 350 personnes, quelques petites salles à manger, les cuisines, les offices et un foyer.

A la suite des mesures d'économie, l'aile du bâtiment comprenant le restaurant et les salles de réunion a été supprimée. De cette façon, on a pu économiser environ 2,1 millions de francs. Cette mesure a été mal accueillie de plusieurs côtés, entre autres par les membres suisses du conseil du CERN.

Du point de vue purement architectural, l'unité du bâtiment administratif central sera détruite par la suppression de l'aile, haute d'un étage, prévue pour le restaurant. Le secrétariat, qui, dans le plan original, repose sur des piliers au milieu d'autres bâtiments moins élevés, se trouverait,

sans le complément de l'autre aile, déséquilibré, ce qui lui donnerait un aspect assez peu harmonieux.

Plus important est le fait qu'aujourd'hui le CERN ne dispose sur place que de possibilités restreintes pour se faire servir des repas. Un bâtiment prévu comme salle d'expérimentation a été transformé provisoirement en restaurant. Il ne peut contenir cependant que 150 personnes, alors que le personnel du CERN devait en comprendre, selon les plans primitifs, au moins 300. Il y en a maintenant déjà plus du double, et d'ici la fin de l'année le CERN comptera environ 750 personnes, tant savants que techniciens, fonctionnaires et employés. La plus grande partie du personnel est donc obligée de prendre ailleurs les repas de midi et, en partie aussi, ceux du soir. Le village de Meyrin n'offre que peu de possibilités, de sorte que les restaurants les plus proches sont celui de l'aéroport de Cointrin ou ceux de Genève, à plus de 10 kilomètres, et cela avec des moyens de transport publics insuffisants.

Nombre d'employés du CERN possèdent une voiture automobile, mais la pause de midi suffit à peine pour aller de Meyrin à Genève et en revenir. Bien plus important encore est le fait que les centaines de savants de tous les pays du monde appelés au CERN n'ont aucun endroit pour se rencontrer librement et échanger leurs expériences. Après le travail, que les équipes accomplissent séparément dans les divers bâtiments répartis sur le vaste emplacement de l'Organisation, chacun s'en va de son côté. Or, le caractère du CERN demanderait précisément que les divers groupes composés de personnes de différentes nationalités puissent développer, grâce à des contacts aisés et aussi étroits que possible, le sentiment de solidarité qui est un facteur si important de la recherche scientifique. Sans un centre de vie sociale, l'esprit d'équipe, qui seul permet un travail scientifique fructueux dans un domaine où l'effort particulier est voué à l'insuccès, peut difficilement se développer au CERN.

L'annulation des crédits pour l'aile du restaurant a encore d'autres conséquences, tout aussi fâcheuses. Le CERN, en tant qu'un des centres européens les plus importants pour la recherche nucléaire, deviendra de plus en plus le lieu de réunion de conférences ayant trait aux problèmes de la physique nucléaire. Une conférence internationale de ce genre a déjà eu lieu, et l'on en prévoit une seconde pour cette année, à Genève. Lors de ces réunions, des savants éminents du monde entier se rencontrent. La renommée du CERN souffrirait du fait que celui-ci ne puisse mettre à la disposition de ces savants que des salles de travail et de conférences, sans aucun foyer et restaurant où ces physiciens pourraient se réunir dans une atmosphère agréable.

Cette considération vaut aussi pour les séances des représentants gouvernementaux des Etats membres, qui se rendent régulièrement à Genève pour contrôler les progrès des travaux du CERN et l'usage qui est fait des contributions que ces Etats mettent à la disposition de l'Organisation.

La Suisse ne peut rester indifférente au fait que l'Organisation est entravée par cet obstacle dans l'accomplissement de ses tâches. Nous sommes dès lors d'avis qu'elle devrait, par devoir d'hospitalité, chercher à remédier à cet inconvénient en accordant une contribution unique, de caractère extraordinaire, pour permettre d'achever la construction du bâtiment administratif. Du fait que le siège de ce centre européen de recherches se trouve en Suisse, notre pays a en quelque sorte l'obligation morale de faciliter, dans la mesure du possible, l'activité du CERN. Un tel geste serait d'autant plus indiqué que la Suisse, en tant que petit pays neutre, a un intérêt tout particulier à ce qu'un centre de ce genre soit établi sur son territoire. C'est la raison pour laquelle les autorités genevoises ont accordé à l'Organisation diverses facilités importantes. La Confédération, à part ses contributions statutaires, n'a fait, en revanche, aucune prestation spéciale. Il ne serait donc pas indiqué, dans ces conditions, de faire appel également au canton et à la ville de Genève; seule une contribution de la Confédération se justifie.

L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire est un cas particulier; elle est en effet l'unique organisation internationale entretenant en Suisse un centre de recherches scientifiques qui ait recours dans une si grande mesure à notre industrie privée.

Selon les renseignements fournis par les architectes chargés des plans, une somme de 1 650 000 francs permettrait d'achever le bâtiment administratif central du CERN, à la condition que l'aile du restaurant soit construite en même temps que le reste de l'immeuble. Les machines, échafaudages et autres installations sont déjà sur place; certains travaux peuvent dès lors être exécutés en même temps que ceux des autres constructions déjà prévues. Une fois que l'excavation sera comblée et que le bâtiment administratif sera terminé, la construction de l'aile du restaurant occasionnerait une dépense supplémentaire sensible.

Pour ces motifs, nous vous recommandons d'adopter le projet d'arrêté fédéral ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 23 mai 1958.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Holenstein

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

(Projet)

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

accordant

une contribution extraordinaire à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 23 mai 1958,

arrête:

Article premier

Le Conseil fédéral est autorisé à verser à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) une contribution extraordinaire de 1 650 000 francs pour l'achèvement de son bâtiment administratif.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution.